
Sécurité économique du travailleur vs stabilité sociale ou la contribution du droit du travail chinois à la société harmonieuse

Muriel Perisse*¹

¹Lille Economie Management (LEM) – CNRS : UMR9221 – France

Résumé

Partant d'un précédent travail [1] qui proposait une lecture de la construction du droit du travail en Chine à partir des outils de l'économiste américain J. R. Commons, on se propose d'aller au delà de la question de l'incorporation du travailleur dans la société capitaliste. Si l'on retient l'idée défendue par les juristes du travail selon laquelle le droit du travail ne vient pas compléter une défaillance du marché du travail, mais vient assurer le salarié de compensations suffisantes pour qu'il accepte la mise au travail capitaliste (la "sécurisation économique" du travailleur), il reste la question de la signification du droit dans un pays qui pratique la légalité autoritaire. Que signifie "gouverner le travail par la loi" et en même temps contraindre le développement d'institutions du travail jusqu'à les rendre défaillantes (effectivité médiocre d'un droit du travail ambitieux et absence d'un véritable système de relations professionnelles capable d'organiser la défense des droits des travailleurs) ? En clair, l'arbitrage entre droits du travailleur et stabilité sociale, le choix du Parti Communiste a été fait. En tant que programme de disciplinarisation de la force de travail, la "société harmonieuse" peut fort bien être une voie de "recherche de la "bonne société" : visions alternatives du futur" dont l'appel à communication fait mention : à n'en pas douter, la Chine a une vision alternative de la société salariale à proposer au monde en développement.

PERISSE M. (2017) : "Labor law in China : how does it contribute to the economic security of the workforce ? A Commonsian reading", *Journal of Economic Issues*, Vol. 51, N° 1, p. 1-26, Récipiendaire du prix du Comité de Rédaction du JEI pour 2018

Mots-Clés: Chine, droit du travail, état de droit, stabilité sociale

*Intervenant